

Délibérations du Vendredi 19 septembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Vendredi 19 septembre, 09h00, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 29

Étaient présent.es :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Mathias CHASSAGNEUX, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Bérénice DONZE, Philippe BISTON, Emilia GRUN, Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICA, Louison MONTRADE, Alice POMES, Sam TROUILLOUD ;

Représenté.es : Françoise ORAZY, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Célia PASCALE ;

Invité.es : Catherine LEROUX, Céline CARMONA, Sylvie DADOMO, Laura DUBOIS ;

Invité.es permanent.es : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS

Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026

04 – Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026

Sont présentés en CFVU les calendriers universitaires dérogatoires pour le Master 1 MAESTRIA, le CIEF et l'IETL.

Nombre de présents ou représentés : 29
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
22	2	3	2

Changement de parcours S1-S2

05 – Changement de parcours S1-S2

Sont présentées en CFVU les modalités de changement de parcours entre le S1 et le S2.

Nombre de présents ou représentés : 27 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	22	5	0	0

Modification charte sous-commission aides sociales individualisées (ASI)

06 – Modifications de la charte de la Sous-Commission Aides Sociales Individualisées (ASI)

Sont présentée en CFVU les propositions de modifications de la charte de la Sous-Commission Aides Sociales Individualisées.

Remarque : C'est une bonne chose que l'enveloppe soit augmentée. Cependant, la nouvelle condition d'irrecevabilité est scandaleuse, d'autant plus pour les étudiants extra-communautaires, qui ont déjà du mal à payer les frais d'inscriptions.

Réponse : Ces aides sont prévues pour aider les étudiants qui rencontrent des difficultés financières imprévisibles. Mais les frais d'inscription ont toujours été exclus de ce système social.

Réponse : Ici, on ne peut pas faire une demande d'aide spécifiquement pour les frais d'inscription, mais les raisons de précarisations des étudiants qui se tournent vers cette aide peuvent être multiples.

Nombre de présents ou représentés : 26 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	18	4	4	0

Conventions

10 – Conventions

La convention n°7 est retirée du vote car elle est à cette date toujours en négociation.

10.01 : Avenant à la convention de coopération pour la mise en œuvre de formation de français avec l'Université de Göteborg L'avenant a pour objet de définir les conditions et modalités financière en rapport à la convention générale de l'accord de coopération entre l'Université de Göteborg et l'Université Lumière Lyon 2. Dans le cadre de cet accord, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 14 880 euros pour l'année 2024-2025

10.02 : Convention de partenariat pédagogique dans le cadre de la préparation à l'agrégation de musique (concours interne et externe) La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Académie de Lyon, les termes de fonctionnement du partenariat concernant la préparation aux agrégations interne et externe de musique. Le Rectorat de l'Académie de Lyon, par la voie de l'inspection académique -inspection pédagogique et régionale d'éducation musicale et chant choral, s'engage à promouvoir cette formation et à communiquer auprès des enseignants titulaires du CAPES en poste dans l'Académie de Lyon.

10.03 : Convention-cadre pour l'accueil des formations délivrées par l'Université Lumière Lyon 2 au sein du dispositif FOAD de l'Agence Universitaire de la Francophonie pour la période 2023 – 2027 La présente convention-cadre a pour objectif de proposer et de déployer la formation Master 2 VCIEL. Cette convention prévoit en particulier les modalités d'aide de l'AUF

au fonctionnement de ces formations diplômantes. Les aides de l'AUF se manifestent par un appui technique et logistique et, selon les cas, par un appui financier sous forme d'allocations d'études à distance.

10.04 : Avenant n°1 à la convention-cadre pour l'accueil des formations délivrées par l'Université Lumière Lyon 2 avec l'AUF L'avenant à la convention-cadre a pour objectif de proposer et de déployer la formation Master 2 VCIEL. Ce partenariat permet à l'Université Lumière Lyon 2 de percevoir 31 650 euros.

10.05 : Avenant à la convention de partenariat relative au DIU Management psychologique des organisations Le présent Avenant a pour objet la modification de l'intitulé du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Management psychologique des organisations », ainsi que le renouvellement pour une nouvelle durée de trois ans du partenariat, faisant l'objet de l'article 6 de la Convention. Ainsi, le nouvel intitulé du DIU est « Accompagner le changement dans les organisations avec une approche de psychologie du travail ».

10.06 : Convention relative à la mise en place de « parcours sécurisés » Cette convention porte sur la mise en place de parcours sécurisés offrant la possibilité pour les étudiants du LPP Marc Seguin inscrits en BTS Gestion des Transports et Logistiques Associée et en BTS Maintenance des systèmes de poursuivre leurs études en licence professionnelle Management des transports et de la distribution parcours Gestion et Management des services ferroviaires au sein de l'UFR SEG Université Lumière Lyon 2.

10.07 : *Convention entre l'Ecole nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et l'Université Lumière Lyon 2 Master / mention économie sociale et solidaire La présente convention a pour but d'établir une coopération entre l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) et l'Université Lumière Lyon 2, en vue de former des élèves-ingénieurs à l'Economie Sociale et Solidaire. **Convention retirée du vote.***

10.08 : Convention de partenariat Université Jean Monnet, Saint-Étienne & Université Lumière Lyon 2. La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le parcours Public Policy & Economics (PPE) de la mention Analyse et Politique Economique (APE) de l'Université Lyon 2, le parcours Economics and Finance (EF) de la mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance (MBFA) de l'Université Lumière Lyon 2 et le parcours Economics, Data, and Decision Science (EDDS) de la mention Analyse et Politique Economique (APE) de l'Université Jean Monnet.

10.09 : Avenant à la convention de coopération interuniversitaire entre l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et l'Université Lumière Lyon 2 L'avenant à la convention de coopération interuniversitaire entre l'UQAC et l'ULL2 a pour objet de définir les modalités entourant la formation de double diplomation des étudiants en lettres, sciences du langage et arts. Le présent avenant vise à la modification des modalités académiques financières prévues à l'article 4 de la convention.

Nombre de présents ou représentés : 21 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	21	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le 19 septembre 2025

Stéphane CADIOU

Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

